

Intervention de Julien Lussion pour Attac et la Fondation Copernic

Meeting du 11 février 2015

Les attaques actuelles contre le droit du travail et la santé au travail ne sont pas sans lien avec les dérèglements de la finance.

La crise économique et financière de 2008, d'une gravité exceptionnelle, s'est muée, en 2010, en Europe, en une crise des dettes souveraines, après que les Etats ont accru leur endettement pour sauver les établissements bancaires de la faillite, sans la moindre condition... Les gouvernements européens ont alors fait le choix de réduire leurs déficits publics et leurs niveaux d'endettement par la voie de l'austérité et de l'ajustement structurel aux marchés de capitaux, sous la surveillance de la troïka (Commission européenne, Banque centrale européenne et Fonds monétaire international).

On sait qu'en Grèce, cette politique a été d'une violence inouïe et a conduit à une véritable catastrophe humanitaire. Mais d'autres pays connaissent également des situations dramatiques, des pays Baltes à la Hongrie en passant par la Croatie, la Bulgarie, Chypre, ou plus près de nous, l'Espagne et le Portugal. L'Italie et la France sont prises dans cette dynamique.

Dans aucun pays, ces politiques n'ont contribué à réduire la dette. Au contraire, elle a explosé dans tous les pays européens ! Tout comme le chômage et la pauvreté. En revanche, les profits des banques et des multinationales ont, eux, été préservés. En France, le niveau des dividendes versés aux actionnaires du CAC 40 a même atteint un nouveau record en

2014 : 46 milliards, soit une hausse de 30% par rapport à 2013 ! Qui pourront profiter des dispositifs d'évasion fiscale à grande échelle que l'on trouve au cœur même de l'Europe...

Partout où elles se déploient, ces politiques d'austérité suivent une même logique : ce sont les libertés et les droits sociaux fondamentaux qui sont attaqués en priorité. En particulier, les droits collectifs du travail développés dans l'esprit de la Déclaration de Philadelphie. Il vaut la peine de le rappeler, cette Déclaration adoptée en 1944 par l'Organisation Internationale du Travail stipule notamment que le travail n'est pas une marchandise ; que la liberté d'expression et d'association, c'est-à-dire le droit de former un syndicat, est une condition indispensable d'un progrès soutenu, de même que le droit des travailleurs d'intervenir sur l'organisation du travail ; que la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous ; qu'il est nécessaire de réaliser une protection adéquate de la vie et de la santé des travailleurs dans toutes les occupations.

Ce sont ces principes qui sont remis en cause par l'offensive néolibérale menée contre le droit du travail depuis 3 décennies et qui se radicalise dans la période de crise actuelle. Cette offensive néolibérale propose partout les mêmes recettes :

- la réforme des marchés du travail est présentée comme une condition centrale des programmes d'assainissement financier et de la reprise d'un processus de création d'emplois ;
- le droit du travail est contesté en tant qu'entrave au libre jeu du marché et les institutions fondamentales du droit du travail, que ce soient les conventions collectives, les syndicats, les instances de représentation des travailleurs, la grève ou les règles sur le temps de travail, sont ainsi remises en cause ;
- les clauses dérogatoires aux conventions collectives et l'affaiblissement des règles de protection du

- licenciement sont encouragés ;
- le risque lié aux incertitudes du marché, des organisations et des équilibres sociaux est transféré des actionnaires vers les salariés, qui doivent sans cesse faire la preuve de leur employabilité et de leur loyauté à l'entreprise.

Il est pourtant évident qu'en période de chômage et sous-emploi massif, de lourd déficit de la demande solvable, de difficultés d'accès au crédit, la flexibilisation accrue des marchés du travail ne peut pas être un facteur de création d'emplois ! En réalité, l'actuelle période de crise constitue une fenêtre d'opportunité pour faire passer des contre-réformes qui étaient de longue date dans l'agenda du patronat et que la Commission européenne a préconisé de généraliser dans sa communication du 18 avril 2012 (« Vers une reprise génératrice d'emplois »).

Partout, cette entreprise de destruction du droit du travail conduit à un affaiblissement des syndicats, à un recul de la participation des travailleurs dans les choix de gestion et d'organisation de la production, à une hausse des emplois précaires, à l'accroissement de l'insécurité et du chômage, à l'augmentation de la pauvreté, à une dégradation des conditions de travail. Partout, une telle recherche obsessionnelle de la compétitivité et de la croissance conduit à la rupture des équilibres sociaux et écologiques. Mais nulle part, à une sortie de crise. Au contraire, elle l'exacerbe ! C'est un cercle vicieux : plus d'austérité et d'attaques contre les droits entraîne plus de crise, et plus de crise sert de prétexte à plus d'austérité et d'attaques contre les droits...

Toutes ces politiques ont un point commun : elles veulent sacrifier le travail de ceux qui ont un emploi au nom de l'accès à l'emploi de ceux qui en sont privés. C'est ainsi que l'on divise le monde du travail...

Dans cette logique, même les dispositifs de prévention des risques professionnels qui ont quelque peu fait leur preuve, comme les CHSCT ou les obligations d'information et de consultation des travailleurs, seraient désormais un frein à la lutte contre le chômage et les déficits et il faudrait les « moderniser », c'est à dire s'en débarrasser ! En passant sous silence, bien sûr, le prix payé par les salariés pour permettre aux actionnaires d'encaisser des profits. Plus de 160 000 travailleurs européens meurent chaque année de leurs conditions de travail ou de leurs conséquences sur la santé, selon l'Agence européenne pour la santé et la sécurité. Pour la majorité des travailleurs, ce sont les maladies, les douleurs persistantes du dos et des articulations, les dépressions, la nécessité de quitter le travail avant de pouvoir atteindre l'âge de la retraite. Le travail défini en fonction des seules exigences des actionnaires, perd son sens pour celles et ceux qui l'exercent au quotidien. La production ignore de plus en plus les besoins sociaux et écologiques. Le résultat global est que la santé est aussi mal partagée que les richesses, le logement ou l'éducation : les privilégiés vivent plus longtemps et en meilleure santé que ceux qui produisent les richesses. Et ces inégalités s'accroissent sous l'effet des politiques de dérégulation.

Pour contrer cette logique mortifère, il est urgent de refaire du travail et de la santé au travail des questions centrales du débat public. Sans les dissocier des questions d'emploi et de stratégie économique. Il nous faut faire aussi de la santé au travail un élément fondateur de la santé publique. C'est dans cet esprit qu'Attac et Copernic soutiendront toutes les mobilisations contre une loi de modernisation du dialogue social qui se traduirait par la disparition des CHSCT et un nouveau recul des droits syndicaux existants. Et que nous nous inscrirons dans le processus des Etats généraux de la santé des travailleuses et des travailleurs, dans la perspective de construire un droit à la santé au travail pour toutes et pour tous.